



La Cour des Comptes s'attaque aux facteurs : Répondons par la grève le 23 mars !



NPA

NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE

Bulletin Poste du NPA – 16 février 2016

La Cour des Comptes vient de sortir un rapport. Dans sa ligne de mire les 73.000 facteurs qui distribuent le courrier dans 37,8 millions de boîtes aux lettres sur 56.000 tournées.

Selon ce rapport, de nombreux facteurs sont en situation de « sous-occupation ». Il reprend la vieille chanson de La Poste : le nombre d'objets distribué baisse, donc il faut supprimer des emplois ! Le rapport recommande ainsi à la Poste de laisser au grand maximum 2 ans entre 2 réorganisations et justifie les 11000 suppressions d'emplois d'ores et déjà prévues pour 2016. Mais pendant ce temps-là, la charge de travail, elle, ne baisse pas ! Car, ce que la Cour des comptes comme La Poste ne disent pas, c'est que les objets suivis (recommandés et lettres suivies) augmentent et ont tendance à devenir plus lourds, et que justement avec le développement d'internet, les colis augmentent eux bel et bien. La Poste fait 23 milliards de chiffre d'affaires dont une majorité effectuée au courrier. L'entreprise a par ailleurs touché cette année plus de 300 millions d'euros au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi attribué par le gouvernement, et dans le même temps supprimé 10 000 emplois en 2015.

« La "vente" des tournées, une tradition de nature à freiner les adaptations » nous dit le rapport. C'est l'attribution d'une tournée à un même facteur qui permet de maintenir un lien avec la population et de ne pas devenir un remplaçant à vie, chaque jour sur une tournée différente, à la merci du patron. La Cour remet également en question le «fini-parti». Mais La Poste a été épinglée par l'Inspection du travail pour travail dissimulé à plusieurs reprises. Rien n'est dit sur les heures supplémentaires gratuites effectuées par les facteurs ou le fait qu'une bonne partie des facteurs arrivent avant l'heure, ne prennent pas leur pause, effectuent leur tournée à un rythme de plus en plus accéléré sous la pression des restructurations...

Pourquoi s'attaquer ainsi aux facteurs ?

Pour faire oublier le débat sur la responsabilité des réorganisations incessantes et des suppressions d'emplois massives dans les suicides à La Poste et plus largement dans la dégradation de nos conditions de travail et de vie. Mais si la Cour des Comptes et le gouvernement cherchent à ternir l'image du facteur, deuxième personnage préféré de la vie quotidienne de la population (Étude Sofres en 2012) en le faisant passer pour un fainéant, c'est dans un contexte politique marqué par une offensive contre la limitation de la durée du travail. Ce rapport à charge contre les facteurs tombe à point nommé, au même moment où, à la suite d'un autre rapport rédigé sous la direction de Robert Badinter, le gouvernement prépare une refonte du Code du Travail pour ouvrir entre autres la possibilité aux entreprises de signer des accords pour augmenter la durée hebdomadaire du travail.

S'attaquer aux facteurs, c'est s'attaquer à tous les travailleurs, c'est faire passer l'idée que c'est à nous de faire des sacrifices, pas aux capitalistes qui pourtant se gavent sur notre dos.

La proposition contenue dans le rapport de faire distribuer la PNA et les colis aux facteurs est bien représentative de la volonté du patronat d'alourdir la charge de travail de ceux qui ont un emploi tout en maintenant des millions d'autres au chômage. Et d'utiliser les uns pour faire pression sur les autres pour qu'ils acceptent une vie faite de bas salaires et de conditions de travail insupportables.

C'est bien pour cela qu'une mobilisation nationale des postiers et de l'ensemble du monde du travail doit répondre à cette véritable provocation. Une grève nationale à La Poste aura lieu le 23 mars, il faut massivement y participer !

Après Paris 14, Paris 10 ? Refusons la distribution des colis par les facteurs lettres

On assiste actuellement au basculement du trafic de ColiPoste vers les centres courrier, sur fonds de suppressions d'emploi à ColiPoste, et d'augmentation de la charge de travail pour les facteurs(trices) lettres. Sur Paris, c'est tout d'abord Paris 14 qui a récupéré en septembre 2015 la distribution des colis dits "boxables" par les facteurs lettres, ainsi que l'apparition de tournées tardives (livraison possible jusqu'à 21h15). Il y a peu, la DSCC Paris a annoncé la distribution des colis par les facteurs de Paris 10 pour juin 2016. Il est évident que tous les centres courrier vont y passer les uns après les autres. Pour les facteurs et factrices, c'est une attaque majeure contre nos conditions de travail, et une augmentation colossale de la charge de travail ! Rien que sur Paris 14, la boîte en profite pour mettre en place les horaires mixtes avec pause méridienne, et les tournées du soir, au détriment de notre vie de famille. Pour les salariés de ColiPoste, dont bon nombre sont des sous-traitants, c'est tout simplement la porte. Pour contrer cette attaque, c'est d'une riposte d'ensemble des postier(e)s qu'il faut construire, pour empêcher les suppressions d'emplois, maintenir des tournées colis dédiées (les anciennes messageries), et obtenir un CDI à tous les collègues sous-traitants !

Une grève qui prend de l'ampleur au guichet à Clamart (92)

Les postiers du Réseau de Clamart Centre sont en grève tous les samedi depuis le 30 janvier contre 4 suppressions d'emplois et la réduction des horaires d'ouverture. Le 13 février c'étaient non seulement les guichetiers mais aussi les conseillers bancaires qui étaient en grève, avec le soutien de SUD et de la CGT mais également du NPA, du PC, du PG et du PS : 25 personnes étaient ainsi présentes sur le piquet de grève et devant le marché de la ville.

Rivesaltes : en grève depuis le 30 novembre !

Une douzaine de facteurs du centre de courrier de Rivesaltes (66) luttent depuis plus de deux mois et demi contre une nouvelle réorg. Celle-ci se traduirait par la suppression de trois emplois sur le site, et donc une charge de travail supplémentaire, et des souffrances physiques et mentales pour ceux qui restent. Depuis le début du conflit, la direction de La Poste refuse de faire des propositions sérieuses aux grévistes pour répondre à leurs revendications. Pire, face à la détermination des facteurs, La Poste n'hésite pas à faire recours à des méthodes illégales afin de briser la grève. Ainsi, depuis le début du conflit, elle fait appel à 19

travailleurs intérimaires afin de remplacer les grévistes. Un délégué syndical de l'entreprise d'interim qui a tenté d'alerter sur l'illégalité de cette pratique de La Poste se retrouve aujourd'hui menacé de licenciement pour faute grave ! De leur côté, les postiers de Rivesaltes demeurent déterminés à faire plier cette nouvelle réorg, et se sont liés aux postiers du site voisin de Cabestany en grève depuis deux mois. Le 15 février, une action de blocage de la PPDC de Perpignan a eu lieu : c'est ici d'où part la quasi totalité du courrier du département. Cette action a permis de dénoncer le manque de négociations loyales de la Poste, et demander la désignation d'un médiateur afin de trouver une sortie au conflit.

Paris 8ème : gare au (couvre) chef !

Alors que la Cour des comptes regrette que les postiers ne travaillent pas assez, la direction et les petits chefs de Paris 8 sont apparemment désœuvrés : ils font la chasse aux moindres prétextes pour sermonner les postiers voire même les convoquer pour une demande d'explication. Ainsi un postier s'est vu reprocher... de porter une casquette. Un autre postier a reçu une demande d'explication pour avoir fumé... sur le trottoir d'en face, au lieu des quelques mètres carré déclarés « espace fumeur » par la direction. Comme ce fameux (ou fumeux) « espace fumeur » se trouve aussi être la sortie des voitures de livraison, la question est posée : qui la direction veut-elle faire écraser, les mégots ou les postiers ?

